XXVIe SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA CCE
Les 24 et 25 juin 2019
Mexico, Mexique

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA CCE

Mot de bienvenue et présentation du diaporama sur les réalisations découlant du Plan opérationnel de la CCE pour 2017 et 2018

Le directeur exécutif de la CCE, M. César Rafael Chávez, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à l'assistance, et mentionne que la séance publique portera sur l'économie circulaire et l'écoefficacité.

M. Chávez invite les représentants du Conseil de la CCE à monter sur l'estrade, à savoir : Mme Isabelle Bérard, sous-ministre adjointe, Direction générale des affaires internationales, à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), qui représente la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Catherine McKenna; Mme María Amparo Martínez Arroyo, directrice générale de l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) du *Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), qui représente le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, M. Víctor Manuel Toledo; M. Andrew Wheeler, administrateur de l'*US Environmental Protection Agency* (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis). Le directeur exécutif présente ensuite un court diaporama sur les projets exécutés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2017 et 2018 et les réalisations qu'ils ont permis d'obtenir.

Rapport d'étape sur les activités mises sur pied lors de la séance ordinaire tenue à Oklahoma

Après un bref exposé du directeur exécutif de la CCE sur les activités annoncées lors de la séance ordinaire du Conseil tenue à Oklahoma City en 2018, le directeur général du Pacific Water Research Centre de l'Université Simon Fraser, M. Zafar Adeel, fait le point au sujet de l'activité portant sur les événements extrêmes au nom du Groupe consultatif sur les événements extrêmes en Amérique du Nord. Après avoir énoncé les objectifs généraux de cette activité, M. Adeel donne un aperçu des travaux en insistant sur la valeur ajoutée que leur apporte la coopération trinationale. En conclusion, il énumère les résultats escomptés d'ici 2022, soit : 1) la participation accrue des citoyens aux activités des réseaux de surveillance; 2) l'intégration d'une méthode d'établissement des coûts des inondations dans la planification de la résilience des collectivités; 3) l'utilisation, par les collectivités et les régions, des données et de l'information les plus pertinentes qui soient sur les sécheresses; 4) le renforcement des capacités des gestionnaires des mesures d'urgence sur les plans local et régional.

Par la suite, le directeur de la faculté de responsabilité sociale de l'Universidad de Anáhuac, au Mexique, M. Miguel Ángel Santinelli Ramos, fait succinctement le point au sujet de l'activité destinée à constituer le Réseau nord-américain de centres d'innovation, et à établir des liens entre les universités du Canada, du Mexique et des États-Unis pour qu'elles créent et mettent en valeur de tels centres et offrent ainsi aux jeunes et aux collectivités l'accès à des ressources visant l'innovation et l'entrepreneuriat dans une optique de croissance verte.

Les représentants du Conseil expriment ensuite leur point de vue au sujet de ces deux activités, et au nom du Mexique, Mme Martínez souligne l'importance que revêtent ces travaux pour son pays, lequel est relativement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes. Elle estime essentiel de recourir au renforcement des capacités en collaboration avec les collectivités, d'intervenir adéquatement en étant mieux préparé à de tels événements, tout en acquérant et en échangeant des connaissances avec ces collectivités au moment de transférer des compétences nationales et trinationales sur le plan local. L'administrateur Wheeler remercie MM. Adeel et Santinelli de leurs exposés et se dit heureux de la mise sur pied de projets concrets dans le cadre des activités annoncées à Oklahoma City en 2018. Au nom du Canada, Mme Bérard se réjouit également des progrès accomplis et souligne la nécessité de regrouper les travaux de recherche et de développement menés au sein d'établissements universitaires nord-américains avec de telles activités visant l'innovation et la mobilisation des collectivités.

Participation des jeunes aux travaux de la CCE

M. Chávez mentionne en quoi consiste le troisième Défi Innovation jeunesse de la CCE dans le cadre duquel les jeunes Nord-Américains étaient appelés à présenter des solutions novatrices afin d'améliorer l'environnement et l'économie en Amérique du Nord. Il précise que la CCE a reçu quelque 150 suggestions et qu'elle a demandé à neuf demi-finalistes de lui soumettre une proposition détaillée. M. Chávez présente les gagnants et les invite à se joindre aux membres du Conseil sur l'estrade. Il s'agit de MM. Daniel Gonzalez et Noor-ur-Rahman Shaikh, du Canada, pour leur projet intitulé *IXIM – Utilisez vos déchets pour créer du changement!*; de MM. Daniel Luna López, Omar Venancio Sánchez Animas et Andrés Gutiérrez Castillo, du Mexique, pour leur projet intitulé *Nutrition animale par la transformation de déchets organiques*; et de MM. Adam Stager, Ray Zayas et Vishnu Somasundaram, des États-Unis, pour leur projet intitulé *Une alternative non chimique aux pesticides dans les exploitations de fraises*.

M. Chávez annonce que chaque équipe gagnante recevra 5 000 dollars canadiens, et demande à M. Santinelli Ramos de décrire l'atelier auquel les gagnants ont participé à l'Universidad de Anáhuac, le 24 juin.

M. Gonzalez présente le projet IXIM en mentionnant qu'il consiste à fabriquer des briques, dans une optique de construction à faibles émissions de carbone, en mélangeant des résidus agricoles locaux, habituellement incinérés, avec un liant naturel provenant de l'aquaculture. Le matériau qui en résulte a l'avantage d'être compostable à la fin de sa vie utile.

M. Luna présente le projet INAGROSS en expliquant qu'il s'agit d'une nourriture pour animaux fabriquée à partir de déchets d'avocats, de coquilles d'œufs et d'insectes. Ce produit constitue

une solution de rechange écologique qui permet au secteur de l'élevage de bétail de réduire les répercussions environnementales de sa production.

M. Stager présente une solution de TRIC Robotics, à savoir un système qui utilise les rayons ultraviolets de courte longueur d'onde (UV-C) plutôt que des pesticides chimiques pour éliminer les agents pathogènes. Ce système est mobile et peut se déplacer dans un champ de la même manière qu'un aspirateur robot, sans compter que des panneaux solaires peuvent lui fournir l'énergie dont il a besoin.

À la suite de ces trois exposés, chaque représentant du Conseil donne son point de vue sur les projets, notamment sur la façon dont les centres d'innovation peuvent contribuer à l'innovation et à la croissance verte en offrant une formation à la prochaine génération de dirigeants et d'innovateurs. Mme Bérard félicite les gagnants pour leur créativité et leur détermination. Quant à Mme Martínez, elle les remercie de leurs exposés et des idées qu'ils proposent afin de régler d'importants problèmes sociaux, et se dit encouragée par le dévouement des jeunes à cet égard. De son côté, M. Wheeler félicite également les gagnants pour leur esprit d'entreprise et se dit impressionné par les idées novatrices proposées afin de réduire le gaspillage alimentaire et l'utilisation des pesticides.

Discussion avec le Conseil sur l'économie circulaire et l'écoefficacité

La présidente du CCPM en 2019, Mme Sabaa Khan, ouvre la discussion en expliquant brièvement le déroulement de la séance et le protocole à suivre, ainsi que les différentes façons dont le public peut y participer. Elle présente ensuite les trois spécialistes invités : Mme Chever Voltmer, directrice des activités sur les matières plastiques à l'Ocean Conservancy; M. Gustavo Pérez Berlanga, vice-président principal du développement durable pour la chaîne de restaurants Toks; Mme Carolina Seward, analyste principale des politiques, Économie circulaire, à ECCC. La présidente du CCPM invite les représentants du Conseil à donner leur avis sur les défis et les possibilités que présentent l'économie circulaire et l'écoefficacité en Amérique du Nord.

Après avoir mentionné que le Canada accueillera le prochain Forum mondial de l'économie circulaire, Mme Bérard indique qu'au Canada, le concept d'économie circulaire donne souvent lieu à des discussions sur la difficulté de réduire l'utilisation du plastique et d'optimiser la gestion des déchets. Elle souligne le rôle important que jouent les provinces et les municipalités canadiennes en vue d'instaurer une économie circulaire, et indique que le Canada a adopté la Charte sur les plastiques dans les océans qui comprend des engagements directement liés à ce type d'économie. En terminant, Mme Bérard fait état de la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique.

Mme Martínez affirme qu'au Mexique, l'industrie du recyclage constitue un élément important de l'économie circulaire, et que dans ce pays, la gestion des déchets peut s'avérer difficile, surtout en raison du cadre législatif et de l'application de la loi. Elle évoque également un autre défi, à savoir la nécessité de coordonner les activités de différents secteurs en vue d'instaurer une économie circulaire, et propose donc l'adoption d'une vision nationale « zéro déchet » afin d'exercer une gestion complète des déchets.

M. Wheeler parle, quant à lui, du sommet sur le recyclage organisé par l'US EPA en novembre 2018, lequel portait sur les problèmes qu'éprouve l'industrie du recyclage, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel en matière d'écoefficacité. Il explique que lors de ce sommet, les principaux intervenants de l'industrie ont signé un document dans lequel ils s'engagent à collaborer avec l'US EPA dans quatre domaines : 1) l'élaboration de stratégies efficaces d'information et de sensibilisation; 2) la modernisation de l'infrastructure nationale de recyclage; 3) la création de marchés secondaires pour les matières recyclables; 4) la normalisation et l'harmonisation des mesures et du suivi des matières recyclables. M. Wheeler mentionne également le lien entre le recyclage et d'autres problèmes environnementaux comme les déchets marins et le gaspillage alimentaire, et fait particulièrement référence aux dispositions du nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) visant notamment à prévenir et à réduire les déchets marins.

Agissant à titre d'animatrice, Mme Khan pose les questions suivantes aux représentants du Conseil et aux spécialistes invités :

- *Quelles sont les démarches que votre pays et vos institutions ont entreprises en matière d'économie circulaire?*
- *Quels sont les principaux défis et débouchés dans un contexte où l'environnement nord-américain constitue une question trilatérale ?*

Mme Seward, d'ECCC, explique que l'économie circulaire est un nouveau concept au Canada et que, conséquemment, il faut tout d'abord savoir en quoi consiste le gaspillage et quelles sont ses caractéristiques. Elle affirme que cette démarche est particulièrement importante puisque, dans un contexte d'économie circulaire, il est essentiel de réutiliser les déchets et de reconsidérer les façons d'agir. Elle ajoute que des activités comme le Défi Innovation jeunesse ouvrent la porte à l'innovation et à l'expérimentation locales afin de savoir ce qui est faisable, reproductible et évolutif. Elle indique par ailleurs que, compte tenu de l'intégration de l'économie et des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord, il est important de déterminer quels sont les secteurs qui peuvent appliquer des modèles commerciaux d'économie circulaire.

- *Pourquoi la perte et le gaspillage d'aliments constituent-ils un aussi grand défi en matière d'économie circulaire et d'écoefficacité sur les plans national et continental?*

Après s'être présenté, M. Gustavo Pérez Berlanga, de la chaîne de restaurants Toks, répond que parmi les défis qu'une entreprise doit relever, elle n'est pas forcément la seule entité à traiter avec le consommateur. Il affirme qu'il faut tenir compte de la taille de l'entreprise et de sa proximité avec le consommateur final, et qu'en conséquence les solutions varient en fonction de la disponibilité des ressources. M. Berlanga mentionne aussi qu'il est important que les consommateurs se sentent responsables de leurs habitudes de consommation.

- *Pourquoi est-il important de s'attaquer au problème des déchets marins dans le cadre d'une stratégie visant l'économie circulaire et l'écoefficacité sur les plans national et continental?*

Mme Voltmer, d'Ocean Conservancy, expose l'approche que son organisme a adoptée et qui s'appuie sur des études scientifiques indépendantes afin de connaître l'ampleur et les sources du

problème. Elle affirme, étant donné que l'industrie de la gestion des déchets n'est pas rentable, que certains secteurs n'arrivent pas à gérer adéquatement les déchets en raison d'un manque de ressources financières. Elle déclare en outre que le problème des déchets marins nécessite une collaboration à tous les niveaux et une responsabilisation de tout un chacun.

- *Quels sont les principaux défis auxquels font face les gouvernements et les possibilités qui leur sont offertes en ce qui concerne le recyclage et la gestion des déchets dans le contexte nord-américain?*

Au nom du Canada, Mme Bérard mentionne quelques initiatives prises au Canada qui ont donné lieu à la Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, au Plan canadien pour les minéraux et les métaux, lequel vise la transformation et la réutilisation des déchets miniers, au Cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada, qui comprend les concepts de l'économie circulaire et du recyclage des produits, ainsi qu'à la Coalition pour le leadership en matière d'économie circulaire, laquelle regroupe de grandes sociétés et évalue de quelle manière elles peuvent collaborer avec les gouvernements afin de gérer plus adéquatement les déchets. Elle souligne également que la ville de Vancouver a établi des objectifs très clairs en matière de réduction des déchets, soit 50 % de déchets solides en moins d'ici 2020, et 100 % en 2040.

Mme Seward affirme qu'étant donné la fragmentation du système canadien de gestion des déchets (à savoir que chaque municipalité peut gérer ses déchets comme elle l'entend), il faut harmoniser les normes, tant pour l'industrie que pour les consommateurs. Elle ajoute que l'établissement d'une base de connaissances commune à l'échelle du Canada fait partie de la Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique mentionnée précédemment.

Au nom du Mexique, Mme Martínez déclare que les partenariats intermunicipaux de gestion des déchets sont essentiels, car ils aident les petites municipalités dont les capacités de gestion sont moindres. Elle souligne également la nécessité de gérer les déchets de plastique, surtout compte tenu de la longueur du littoral mexicain, et de réduire les déchets marins. Mme Martínez mentionne également qu'il faut évaluer la quantité d'eau que nécessite la production d'aliments, car le gaspillage alimentaire est équivalent au gaspillage d'eau.

De son côté, M. Wheeler insiste sur la nécessité d'appliquer une approche holistique dans les secteurs du recyclage et des déchets alimentaires. Il ajoute qu'il faut absolument trouver des marchés secondaires pour les matières recyclables, surtout en raison de la perte de marchés internationaux. Il déclare aussi qu'il faut minimiser le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement en s'assurant que la nourriture soit tout d'abord destinée à la consommation humaine avant sa transformation en nourriture pour animaux, et ensuite son compostage et son utilisation pour produire de l'énergie, au lieu de se retrouver dans un site d'enfouissement.

- *Y a-t-il des exemples d'application d'approches holistiques et de réussites dans votre secteur d'activité?*

Mme Voltmer, d'Ocean Conservancy, mentionne les mesures prises par de grandes sociétés, dont Coca-Cola, et leurs filiales en Amérique latine en vue de recycler le polyéthylène de qualité

alimentaire qui sert à fabriquer des bouteilles de plastique. Elle précise que chaque réussite est différente et qu'il importe donc de les examiner collectivement afin d'en saisir les particularités et de savoir de quelle manière les reproduire ailleurs. Elle évoque également les possibilités de travailler à la source de certains problèmes transfrontaliers (p. ex., d'évaluer la situation en amont de la vallée du fleuve Tijuana pour minimiser la pollution en aval, c'est-à-dire en Californie).

M. Berlanga déclare qu'il faut comprendre que certains processus d'exploitation ne cadrent pas avec d'autres contextes en raison de différences dans les modèles de gestion. Il ajoute qu'il faut connaître les principaux éléments d'une réussite pour pouvoir la reproduire plus efficacement. M. Berlanga réitère qu'il est nécessaire que l'industrie et les consommateurs assument leur responsabilité à l'égard du problème que posent les déchets alimentaires (et de plastique).

- *(Questions de l'assistance) Existe-t-il des exemples de mesures en cours sur le plan infranational relativement aux déchets marins et à la perte et au gaspillage d'aliments? De quelle manière les mesures prises conjointement par les gouvernements et la société civile peuvent-elles contribuer à celles prises aux échelons local et régional?*

Mme Voltmer déclare qu'en fonction de son expérience aux Philippines, la volonté et le leadership politiques font en sorte que les projets de zéro déchet ou de réduction des déchets fonctionnent mieux à certains endroits qu'à d'autres, et qu'il faut un engagement à cet égard.

Mme Bérard se dit en d'accord avec cette remarque et ajoute que la volonté des politiciens et des citoyens est indispensable pour que les choses changent. Elle ajoute que la CCE est un bon « catalyseur » qui sait réunir différents intervenants pour faciliter le changement. Elle demande ensuite à un membre de l'assistance, qui représente le gouvernement du Québec, d'exposer le point de vue infranational sur l'économie circulaire.

Le premier conseiller à la délégation du Québec au Mexique, M. David Ruiz, donne un aperçu des initiatives prises dans la province de Québec à ce sujet, dont les suivantes : 1) une stratégie gouvernementale de développement durable conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies; 2) La Tablée des Chefs, une ONG du Québec qui distribue de la nourriture excédentaire aux personnes défavorisées, ce qui contribue à réduire la perte et le gaspillage d'aliments; 3) le plan provincial de gestion des déchets, qui comprend la réduction des plastiques à usage unique et une plus grande responsabilisation des producteurs de plastique.

- *(Question de l'assistance) De quelle manière appliquez-vous les principes de l'économie circulaire dans le secteur des services et dans l'industrie touristique en général?*

M. Berlanga affirme que l'industrie touristique a de nombreuses occasions d'instaurer l'économie circulaire, mais qu'elle est gérée de façon relativement traditionnelle. Il ajoute qu'il y a heureusement une demande croissante pour le tourisme durable, mais que dans les régions où le taux de pauvreté est élevé, le développement durable n'est pas une priorité, car il faut également tenir compte des problèmes que cause cette pauvreté. Il propose de s'inspirer d'une collectivité qui a connu la réussite en adoptant une vision de développement durable pour son

industrie touristique et d'en faire l'objet d'une étude de cas afin de savoir comment appliquer cette vision dans d'autres régions.

- *(Question en ligne) Pouvez-vous indiquer si les ministres de l'Environnement et du Commerce des trois pays coordonnent leurs efforts en vue de faciliter et de consolider les partenariats en faveur de l'économie circulaire?*

M. Wheeler fait état des négociations menées par les trois pays en vue de conclure le nouvel accord commercial, en soulignant qu'elles ont nécessité une coordination directe entre les organismes commerciaux et environnementaux qui a donné lieu à l'inclusion de dispositions environnementales dans cet accord commercial. Il cite comme exemple les dispositions que celui-ci contient relativement aux déchets marins, lesquels constituent un important problème pour l'industrie touristique.

Mme Martínez mentionne que le Semarnat travaille souvent de concert avec le *Secretaría de Agricultura* (ministère de l'Agriculture) lorsqu'il évalue les déchets organiques et déchets alimentaires qui proviennent de l'industrie touristique. Un représentant du ministère de l'Agriculture ajoute qu'en ce qui a trait à la gestion des déchets, ce ministère collabore souvent avec d'autres entités (p. ex., dans les domaines du développement urbain, du tourisme, du commerce et de l'application de la loi) afin de s'assurer qu'elles procèdent à une évaluation intersectorielle lorsqu'elles se penchent sur les problèmes environnementaux et sociaux que posent notamment les pesticides, la sécurité alimentaire, les déchets organiques ainsi que la perte et le gaspillage d'aliments.

Mme Bérard confirme que les ministères de l'Environnement et du Commerce ont collaboré au cours des négociations portant sur le nouvel accord commercial.

Annonces du Conseil

M. Wheeler annonce le lancement du Réseau d'écoinnovation qui facilitera l'établissement de centres d'innovation à l'échelle de l'Amérique du Nord, en précisant que ces centres seront axés sur l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance durable grâce à l'échange de ressources et de compétences qui seront mises à la disposition des jeunes et des collectivités. Il cite le nom de chacun des membres fondateurs du Réseau en les invitant à se lever à tour de rôle, et ce, sous les applaudissements de l'assistance.

Mme Bérard annonce l'approbation du Plan opérationnel de la CCE pour 2019 et 2020, et mentionne les quatre domaines prioritaires sur lesquels porte le Plan, à savoir : 1) l'économie circulaire et l'écoefficacité; 2) l'adaptation, la résilience et l'amélioration de la qualité de l'air des collectivités; 3) la conservation des espèces et des écosystèmes; 4) la mobilisation des collectivités tribales, autochtones et des Premières nations.

De son côté, Mme Martínez annonce une nouvelle série de subventions du PNAACE en 2019 qui favorisent les projets de développement durable et la participation du public et des collectivités. Elle ajoute que l'appel de propositions visera des activités centrées sur le renforcement des

capacités des collectivités à se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes, à y réagir et à s'y adapter.

Les trois représentants du Conseil se rendent à la table réservée à la signature de la déclaration du Conseil et la signent à tour de rôle.

Observations finales des États-Unis

L'administrateur Wheeler remercie le Mexique qui a présidé la session ordinaire du Conseil et organisé les célébrations du vingt-cinquième anniversaire d'existence de la CCE. Il remercie également la représentante du Canada, le Secrétariat de la CCE et les membres du CCPM qui contribuent à l'efficacité de la collaboration trilatérale. Il fait également état des résultats tangibles qu'ont donnés les activités lancées lors de la session ordinaire de l'an dernier, à Oklahoma City, et se dit impatient de voir de quelle manière le Réseau d'écoinnovation aidera les jeunes à faire preuve de leadership en matière d'innovation. Il déclare aussi se réjouir de la modernisation de la collaboration trilatérale des vingt-cinq dernières années, et se dit persuadé que cette collaboration se poursuivra au cours des vingt-cinq prochaines. En conclusion, il souligne l'abondance de ressources naturelles et humaines dont dispose l'Amérique du Nord, et affirme que les États-Unis sont désireux de collaborer avec le Canada et le Mexique afin trouver des solutions rationnelles aux enjeux environnementaux que connaît le continent.

Observations finales et « passage du flambeau » par le Mexique

Après un échange de cadeaux, Mme Martínez déclare que le Mexique est satisfait de la collaboration entre les trois pays et ravi d'avoir présidé la session ordinaire du Conseil. Elle souligne l'importance que revêt le CCPM à titre de modèle en matière de participation publique. Elle conclut en mentionnant que les trois pays aspirent collectivement à ce que le continent soit exempt de pollution, et cède la présidence du Conseil au Canada.

Observations finales du Canada

Mme Bérard remercie le Mexique d'avoir organisé la session ordinaire du Conseil, ainsi que ses homologues pour y avoir participé activement. Elle affirme que le Canada est impatient de contribuer à l'établissement de la nouvelle orientation stratégique de la CCE, et remercie les membres du CCPM de leur participation et de leur rôle de porte-parole du public, ainsi que les membres du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles qui veillent à ce que les valeurs autochtones soient dûment prises en compte dans les activités de la CCE. Elle remercie également le directeur exécutif de la CCE, M. Chávez, du leadership et du dévouement dont il a fait preuve au cours des trois dernières années et lui remet un cadeau. Mme Bérard souligne mentionne lieu que la prochaine session ordinaire du Conseil aura lieu en 2020 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

La session ordinaire du Conseil est levée.